

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA MAURITIUS TURF CLUB

12 FEVRER 2023

Chers membres,

Je me dois, en premier lieu, de remercier tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous apportent leur soutien pendant ces moments pénibles. Je ne m'attarderai pas sur la longue liste d'attaques, certaines très personnelles, auxquelles nous avons eu à faire face; vous avez tous lu, vu et entendu les diatribes de ces esprits malveillants, diffamant le MTC et la MTCSL. Vous avez, j'en suis sûr, déjà tiré vos propres conclusions. Mais, la conclusion la plus évidente aujourd'hui est celle que nous redoutions tous : la mise à mort du MTCSL.

Nous avons été malmenés – à tort d'ailleurs - pour n'avoir pas demandé le renouvellement du bail avant le 18 septembre 2022, alors qu'à ce moment-là, le Board de la MTCSL n'était pas dûment constituée et que, dans tous les cas, la clause du bail s'y référant se lisait comme suit :

- 2.5 In the event the Lessee wishes to renew the agreement at its expiry, for the upcoming racing season, it shall so notify in writing the Lessor of its intention at least three (3) months before the expiry date of the Agreement and the Lessor shall be free to agree or not to such renewal and shall communicate his reply in writing to the Lessee at least two (2) months before the expiry date of the Agreement.

Cette clause est reprise textuellement dans le bail 2023 qui nous a été proposé cette année. Nul besoin d'être un légiste d'acabit, pour comprendre que la COIREC, dans tous les cas de figure, s'arrogeait le droit de disposer des terrains du Champ de Mars et de ne pas renouveler le bail, à sa discrétion absolue. Ce n'est pas une demande de renouvellement avant le 18 septembre 2022, qui aurait changé les choses, et prétendre le contraire, relève de la démagogie pure et simple.

Depuis le 6 décembre 2023, avant la fin du bail 2022 qui expirait le 18 décembre 2022, nous avons demandé à la COIREC le renouvellement du bail 2022, pour la saison 2023; il nous a été refusé 13 jours plus tard, le 19 décembre 2022, alors que nous avons commencé à travailler la piste ce jour-là, en amont de la saison 2023.

Le 23 décembre 2022, nous avons réitéré notre demande pour un nouveau bail. Le 30 décembre 2022, la MTCSL a demandé à la GRA le renouvellement de son "HRO license" pour la saison 2023 et ce, dans les délais requis par la loi, et soudainement, le même jour, nous recevons une autre fin de non-recevoir de la COIREC, alors que nous avons fait valoir le fait que le retard de notre demande de renouvellement n'empêcher en aucun cas la COIREC de renouveler le bail de 2022 ni de nous donner un nouveau bail pour 2023, car renouveler le même bail ou donner un nouveau bail relevait de leur entière discrétion.

Pas de bail, point de "HRO license", comme l'a fait valoir la GRA dans un courrier du 4 Janvier 2023. Nous avons alors, le 6 Janvier 2023, de nouveau réitéré notre demande d'un bail pour la saison 2023 - la troisième - suivie de ma rencontre avec le Premier Ministre, dans le but d'essayer de débloquer la situation.

Rien ne nous parvient jusqu'au 3 février 2023. Le nouveau bail qui nous est proposé alors est différent à bien des égards. Primo, nous perdons les gradins et les écuries construites par nous sous les gradins; secundo, le People's Turf (PTP) devient le patron du Champ de Mars et récupère tous les terrains dont le parking du trotting track; tertio, le PTP est seul à s'occuper de la piste et nous perdons le droit d'y installer false rails et autres (le PTP récupère notre 'winning post' et toutes les infrastructures mises en place par nous, gratuitement, et décidera de tout) et, finalement, nous devons trouver un accord avec la PTP pour un cost sharing pour l'entretien de la piste, sinon pas de bail!

La MTCSL, au vu de ses obligations et afin de se préparer pour décider de la marche à suivre, demande alors à PTP de lui communiquer une copie du contrat concernant le cost sharing pour l'entretien de la piste. Le PTP demande alors à la MTCSL de venir à une rencontre au PTP 4 jours plus tard et là, PTP nous informe que ce ne serait supposément que la veille, que la PTP aurait appris de la COIREC qu'il devait y avoir un cost sharing agreement pour l'entretien de la piste! Ce rendez-vous n'avait d'autre objectif, au vu, de la publicité qui en a été faite par PTP, que de tromper le public non averti, pour donner l'impression que le PTP, en tant que décideur unique du cost sharing agreement, collaborait pleinement avec son compétiteur. Et lorsque la MTCSL dénonce, à raison, l'oppression dont elle est victime, la PTP répond publiquement que '*ce n'est que lorsque la MTCSL aura retiré ces allégations malveillantes que la PTP devra lui présenter un projet de contrat*', ce qui traduit parfaitement ce que la MTCSL tentait de démontrer. Nous n'oublions

pas non plus, les attaques hautement diffamatoires répétées de la PTP, quant au fait que nos équipes MTC et MTCSL vivent encore '*sous l'ère coloniale*' ou '*d'esclavagisme*', témoignage du désespoir de PTP de se faire passer pour des opprimés quand, en fait, ce sont eux qui bénéficient de largesses et de faveurs depuis avril 2022.

A ce jour, rien de PTP et rien non plus de la COIREC, qui elle nous demande cependant de tomber d'accord avec PTP, avant de pouvoir signer le bail. Et la GRA nous dit, elle: pas de bail, pas de licence. La MTCSL est même obligée d'obtenir une garantie bancaire avant de signer le bail.

Nous avons appris depuis, que le nombre de journées aux Champ de Mars cette année passe de 20 à 18 pour chaque organisateur de courses. Nous ne comprenons pas la logique derrière cette réduction du nombre de journées, car en 2022, malgré un début de saison tardif en juin 2022, la GRA avait imposé 40 journées de courses, dont de nombreux weekends de courses.

Nous avons été livrés pieds et mains liés au bon vouloir de la PTP et de son patron, Jean Michel Lee Shim, notre concurrent direct.

Voilà la vérité!

Au vu des faits énoncés plus haut, les Boards de la MTC et de la MTCSL se sont réunis d'urgence en fin de semaine et ont unanimement pris la décision de s'en remettre aux membres de son seul actionnaire, le MTC.

Une Assemblée Générale Extraordinaire du MTC sera donc tenue le vendredi 3 mars 2023 pour que ses membres décident si la MTCSL devra organiser les courses cette année.

Bien à vous,

Gavin Glover

Président